



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE CLERMONT FERRAND (63)

Utilisateur : webservice Pastell Acte

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Contrats, conventions et avenants
Numéro de l'acte:	C070420DAVACP01
Date de la décision:	2020-04-07 00:00:00+02
Objet:	Avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2019-2023 Ville- CEPE
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5 - Subventions
Identifiant unique:	063-216301135-20200407-C070420DAVACP01- CC
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 063-216301135-20200407-C070420DAVACP01-CC-1-1_0.xml	text/xml	895
nom de original: C070420DAVACP01.pdf	application/pdf	137957
nom de métier: 99_DC-063-216301135-20200407-C070420DAVACP01-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	137957

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 avril 2020 à 12h18min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 avril 2020 à 12h18min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 avril 2020 à 12h18min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 avril 2020 à 12h19min35s	Reçu par le MI le 2020-04-16

**Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2019-2023
Ville- CEPE**

ENTRE

La Ville de Clermont-Ferrand, représenté par son Maire, habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil municipal en date du XX/XX/XXXX *14/02/2020*

ci après dénommée « La Ville de Clermont-Ferrand »

Et

L'Association dite : « CENTRE PERMANENT D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT » (C.E.P.E.) labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « C.P.I.E. Clermont-Dômes », et représentée par son Président M. Michel BUSSIÈRE

ci après dénommée « Le C.P.I.E. »,

Rappel-Préambule

L'objet de la convention quinquennale entre le CEPE, et la Ville de Clermont-Ferrand signée le 01/01/2019 est de mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations des politiques publiques menées par la Ville, le programme d'actions décliné en 2 orientations :

- le schéma de Transition Énergétique et Écologique de la Métropole ;
- l'exposition Biodiversité Urbaine au Muséum Henri-LECOQ qui se déroulera d'avril 2019 à mars 2020.

Article 1 : Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de préciser le programme défini dans la convention 2019-2023 (pour l'année 2020) selon les différentes orientations mentionnées ci-dessus et de fixer le montant de la subvention annuelle allouée au CPIE, par la Ville de Clermont-Ferrand au titre de l'année 2020.

Article 2 : Programme d'actions proposé par l'avenant n°1

Axe 1 : Formation sur le Développement Durable – sensibilisation des salariés agents de collectivités demandeurs d'emplois, jeunes en formation

Objectif(s) : réaliser 4 journées thématiques répétées 3 à 4 fois durant l'année (selon les thèmes) afin de proposer un cycle de formation et une certaine souplesse et diversité pour les stagiaires.

Climat et adaptation au changement climatique

Alimentation durable et santé

Déchets-prévention, économie circulaire et recyclage

Biodiversité et eau

Axe 2 : Promotion d'une mission de référent Développement Durable auprès des employeurs publics ou privés du territoire clermontois

Objectif(s) : en 2 groupes de 10 stagiaires, le CPIE proposera 2 journées de travail plus particulièrement dédiées aux enjeux identifiés comme prioritaires au sein des structures lors de la visite de 2019. Le CPIE organisera son déroulé pédagogique autour de ces différents enjeux en cohérence et les regroupera au sein de deux sessions de formation spécifiques. Idéalement ces deux sessions devront regrouper 10 stagiaires chacune mais en fonction des enjeux identifiés et donc du contenu pédagogique qui en découle les groupes peuvent ne pas être de taille égale. A la suite de ces 2 journées chaque stagiaire ressortira avec un plan d'actions possibles et des perspectives d'accompagnement au changement des pratiques.

Axe 3 : Développer l'approche de la nature en ville à partir de la nouvelle exposition du Muséum Henri Lecoq

Objectif(s) : le CPIE propose de mettre en lien les actions de son Centre de ressource et d'organiser des animations et conférences sur la thématique tout en valorisant l'exposition du

Muséum. Lors de ces événements grand public, le CPIE propose de mettre en place une mini exposition permettant de sensibiliser le public du CPIE et de lui donner l'envie d'aller découvrir l'exposition. Cette mini exposition pourrait rester à demeure au CPIE qui accueille chaque année plusieurs milliers de visiteurs. Cela ferait du CPIE un point relais de l'exposition et lui permettra de participer à l'essaimage des enjeux véhiculés par l'exposition sur le territoire clermontois.

Axe 4 : Formation des animateurs loisirs et des enseignants à partir d'un projet commun

Objectif(s) : vivre des séances, décortiquer la pédagogie appliquée, maîtriser le fond, expérimenter des outils, des techniques etc...).

Thèmes généraux à décliner en plusieurs ½ journées de formation (3 séances d'une ½ journée / thème) :

- jardin (ex : compost, alimentation au jardin, mise en place, saisons, etc...);
- déchets (ex : tri et recyclage, land'art, visite de site, etc...);
- art et nature (ex : teinture végétales, approche artistique de la nature, land'art nature...);
- animaux (ex : oiseaux, insectes...).

Axe 5 : Développement-valorisation du site de l'Arbre aux enfants

Objectif(s) : faire du site l'Arbre aux enfants un site d'EEDD à part entière sur Clermont-Ferrand.

Axe 6 : Installation/suivi d'un rucher pédagogique sur le site de Theix

Objectif(s) : la vocation du CPIE étant l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), il apparaît pertinent de proposer l'installation de ruchers pédagogiques et de développer des activités autour de cet enjeu fort de la biodiversité.

Axe 7 : Participer au développement des jardins partagés par la formation des jardiniers clermontois

Objectif(s) : le CPIE propose d'accompagner les groupes de jardiniers en lien avec chaque référent associatif impliqué pour, dans un premier temps, établir un bilan des pratiques, en conclure les pistes d'amélioration et animer chaque groupe autour d'un projet de transition visant à jardiner entièrement au naturel.

Axe 8 : Mise en œuvre d'un Programme d'activité Grand Public

Objectif(s) : proposer aux clermontois un important programme d'activités grand public.

Article 3 : Participation financière de la Ville de Clermont-Ferrand

Au titre de l'année 2020 la Ville de Clermont-Ferrand entend allouer une subvention qui s'élève à 97 000 €.

Article 4 : Date d'effet de l'avenant

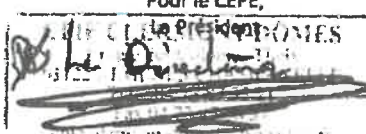
Le présent avenant entre en vigueur à compter de la date de signature par les deux parties.

Article 5 – Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention, non contraires aux stipulations du présent avenant ou non modifiées par celui-ci poursuivent leurs effets.

Fait à Clermont-Ferrand, en deux exemplaires,

7 AVR. 2020

Pour le CEPE,
Le Président

Michel BOSSIÈRE

Pour la Commune,
Le Maire


Olivier BIANCHI